

court métrage  
**CÉSAR 2013**

**mode d'emploi**



# **Courts Métrages**

**pour un César**

**mode d'emploi**



## Qu'est-ce que c'est ?

Depuis 1977, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma décerne chaque année le **César du Meilleur Film de Court Métrage**. Tous les genres (documentaire, fiction, animation, expérimental) sont éligibles.

## Qui peut le recevoir ?

Sont éligibles tous les films ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année précédente (entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012 pour les César 2013).

L'Académie se charge de collecter la liste des films auprès du CNC et en organise la présélection avec la collaboration du Comité Court Métrage de l'Académie.

## Comment ça marche ?

En octobre, les membres du Comité Court Métrage établissent une sélection de **12 films** parmi l'ensemble des courts métrages éligibles.

Ces 12 Courts Métrages, composant la Sélection Officielle César Court Métrage 2013, sont présentés à l'ensemble des membres de l'Académie à l'occasion de projections en salle au cinéma Le Balzac, en décembre à Paris. Ils sont ensuite réunis dans un double DVD que l'Académie adresse à l'ensemble de ses membres pour le premier tour de vote.

À l'issue de ce premier vote, les **5 films** comptabilisant le plus grand nombre de voix sont dévoilés lors de la Conférence de Presse des Nominations à la fin du mois de janvier.

Un second tour permet ensuite aux membres de l'Académie de désigner, parmi ces 5 films nommés, le film qui recevra le César du Meilleur Film de Court Métrage lors de la Cérémonie des César qui aura lieu cette année le 22 février.

## Qui vote ?

Le Comité Court Métrage des César rassemble une vingtaine de professionnels dont l'activité les place au cœur de la vie du court métrage en France (institutionnels, acheteurs TV, programmeurs de festivals...).

Il est soumis chaque année à la validation du Conseil d'Administration de l'Académie, qui décide souverainement de la composition de ce Comité.



Les premier et second tours de vote sont soumis aux membres de l'Académie (4199 pour les César 2013). Ceux-ci sont, pour l'essentiel, des professionnels confirmés de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique, auxquels sont venues se joindre au fil des années quelques personnalités s'étant signalées par leurs actions en faveur du cinéma.

## Qu'est-ce qu'on gagne ?

Être retenu dans la **Sélection Officielle César du Meilleur Film de Court Métrage** permet tout d'abord de bénéficier d'une visibilité accrue auprès des membres de l'Académie, de la presse spécialisée, et du grand public.

L'Académie participe elle-même à l'accroissement de cette visibilité en organisant les opérations suivantes pour ces 12 films :

- Envoi personnalisé à l'ensemble des membres votants de l'Académie des films présélectionnés réunis dans un double DVD.
- Projection de ces 12 films au cinéma Le Balzac à Paris, destinée aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée et ouvertes au public.

S'y rajoutent pour les 5 films qui auront été nommés :

■ Diffusion en accès libre sur internet d'une interview vidéo du (de la) réalisateur(trice) et du (de la) producteur(trice) par Danièle Heymann et Christophe d'Yvoire, dans le cadre du projet "Paroles de Nommés".

■ Projection des 5 films nommés dans le cadre de la rétrospective "l'Année Cinéma César" au Balzac et aux 3 Luxembourg, durant les deux semaines de février qui précèdent la Cérémonie, destinées aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée, et ouvertes au public.

**Être distingué** par les membres de l'Académie, principalement composée de professionnels de la filière long métrage, pour recevoir le **César du Meilleur Film de Court Métrage**, est l'une des distinctions les plus prestigieuses du monde du court métrage.

C'est une précieuse reconnaissance des qualités professionnelles de tous ceux qui ont contribué à sa réalisation, souvent décisive pour la suite de leur carrière.

Cerise sur le gâteau, le film lauréat du César est au cœur du projet "Nuits en Or", organisé par l'Académie.

📌 C'est en effet autour du César du Meilleur Film de Court Métrage que l'Académie constitue le programme de la **Tournée** des Nuits en Or, en l'associant à une sélection des meilleurs courts métrages mondiaux de l'année et primés par les Académies de cinéma du monde entier. Ce programme est présenté en salle lors de soirées exceptionnelles dans une vingtaine de villes, de Paris à Madrid en passant par Rome ou Montréal.

📌 Le César du Meilleur Film de Court Métrage est également présenté en ouverture du **Panorama** des Nuits en Or. Trois jours de projections à l'Unesco à Paris, au mois de juin, de l'ensemble des courts métrages primés de l'année, par leurs Académies Nationales.

📌 Le réalisateur (ou la réalisatrice) du César du Meilleur Film de Court Métrage est enfin invité(e) à participer au **Séjour** des Nuits en Or, durant lequel l'ensemble des réalisateurs de la Tournée sont invités à Paris par l'Académie pour un séjour de rencontres professionnelles, qui commence par un Dîner de Gala en leur honneur à l'Unesco en présence de leurs parrains et marraines de cinéma.

# Qu'est-ce que ça change ?

## L'ACCORDEUR

César du Meilleur Film de Court Métrage 2012

" Le César que le film a reçu le 24 février dernier, presque un an jour pour jour après sa première présentation publique au Festival de Clermont-Ferrand, est venu couronner - récompense suprême! - une carrière que nous étions loin d'imaginer, en France et à l'étranger.

La Nuit des César a été un moment de réjouissance extraordinaire, de ces moments où l'on s'autorise à regarder fugacement en arrière, en mesurant avec vertige à quel point chaque étape de la fabrication du film aurait été une bonne occasion de se casser la figure. Que le film est là grâce au talent et à l'enthousiasme d'une équipe de comédiens et de techniciens exceptionnels. Et qu'on a vécu un moment de grâce.

Le lendemain, on est redevenu une citrouille. Mais l'objet est là, et il décuple l'envie dévorante de se remettre au travail. C'est un magnifique encouragement pour un jeune réalisateur à continuer à raconter des histoires. Le plus beau.

Vive l'Académie, vive le Cinéma! "

Olivier Treiner  
réalisateur



# Les Courts Métrages d'Animation

Depuis 2011, les films de court métrage d'animation sont également éligibles au César du Meilleur Film d'Animation aux cotés des films de long métrage d'animation.

Pour ces films, le processus est de même nature que celui du César du Meilleur Film de Court Métrage (les films de court métrage d'animation respectant les conditions d'éligibilité sont ainsi éligibles aux deux César, celui du Meilleur Film d'Animation et celui du Meilleur Film de Court Métrage) :

- Sont éligibles au César du Meilleur Film d'Animation tous les films de court métrage d'animation dont la date du visa d'exploitation est comprise entre le 1<sup>er</sup> Juillet et le 30 Juin de l'année précédente (entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012 pour les César 2013).
- Le Comité Animation de l'Académie choisit en octobre une liste d'un maximum de 12 films de court métrage d'animation, qui sera présentée pour le premier tour de vote aux membres votants de l'Académie. Ce Comité est constitué de professionnels du cinéma d'animation, suivant les mêmes principes que ceux du Comité Court Métrage.

- Les 2 courts métrages d'animation ayant comptabilisé le plus grand nombre de voix à l'issue du premier tour font alors partie des films nommés pour le César du Meilleur Film d'Animation, aux cotés des trois autres nominations réservées aux films d'animation de long métrage. Ils sont dévoilés lors de la Conférence de Presse des nominations fin janvier.

## **Le Comité Court Métrage de l'Académie**

### **Comment en faire partie ?**

Le Conseil d'Administration de l'Académie des César étudie tous les dossiers de candidature qui lui sont adressés (date limite : 30 mai pour le Comité de l'année suivante).

Pour postuler, il est souhaitable de justifier sur l'honneur du visionnage de plusieurs centaines de courts métrages par an dans le cadre d'un exercice professionnel (programmation de festival, achats tv, presse...).

Un dossier de candidature doit nécessairement comporter un CV, une lettre de motivation ainsi que tout document justifiant d'une activité professionnelle en lien avec le court métrage.

Les membres du Comité deviennent automatiquement membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

## Montrer mon film

### Comment les membres du Comité Court Métrage voient les films ?

- Tous les membres du Comité sont choisis précisément pour leur engagement à voir un grand nombre de films de court métrage du fait de leur activité professionnelle.

Compte tenu des dates d'éligibilité, il est donc probable qu'ils aient déjà pu découvrir votre film dans le cadre de leur activité professionnelle.

- Cependant, comme dit le proverbe, "on n'est jamais mieux servi que par soi-même".

À partir du moment où votre film respecte les conditions d'éligibilité (durée/date de visa) vous pouvez montrer votre film directement aux membres des Comités :

La liste de leur nom est en accès libre sur le site de l'Académie. À vous de choisir la manière de leur faire visionner votre film (envoi de DVD à leur attention, postage du fichier du film sur leur profil Facebook, invitations à

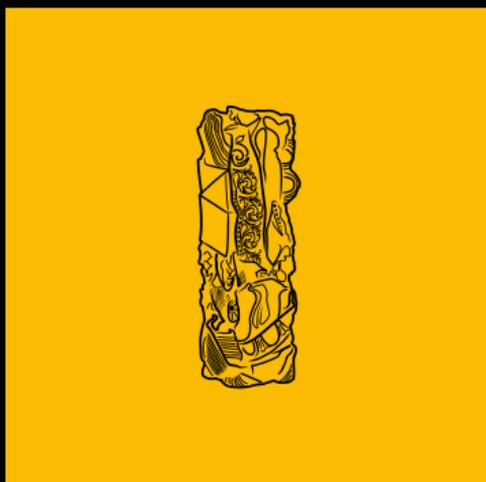


une projection, sit-in sous leur fenêtre...), en gardant à l'esprit qu'en la matière comme en toute chose, l'excès peut nuire !

**Attention : un film de court métrage ne pourra concourir à l'édition 2014 que si son visa d'exploitation a été délivré par le CNC entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 juin 2013.**







16, avenue Elisée Reclus

75007 Paris

Tél. (+33) 1 53 64 05 25

[court.metrage@academie-cinema.org](mailto:court.metrage@academie-cinema.org)

**[www.academie-cinema.org](http://www.academie-cinema.org)**